



Procès Verbal

Le dix-neuf Décembre deux mil quatorze, dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GAUDRAT Didier, Maire

Étaient Présents : GAUDRAT Didier - DARRAS David - CHASSAGNE Jean François - PISSOCHET France - GRUET Claire - VIGNE Olivier - DAVID Candice - GILLES Xavier - LANGLOIS Michel - COMPAGNON Gilles - CARON ROBERT Marie Christine lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absent Excusé : DABLEMONT Magali - GOURDON Catherine - MOULIN Ludovic

Absent : Néant -

Démissionnaire : LEMAIRE Françoise

Pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : GRUET Claire

Lecture est donnée du Procès-verbal de la précédente réunion, lequel est adopté à l'unanimité.

VOEUX 2015

Sur la proposition de Mr le Maire, le conseil municipal à 8 Votes « Pour », 1 « Abstention et 2 Votes « Contre » décide d'organiser la cérémonie des vœux le dimanche 11 Janvier 2015 à 10 Heures 30. Il précise que Mr le Sous-Préfet, Mr le Député, Mr le Sénateur, Mr le Conseiller Général et Mr le Président de la Communauté de Communes seront présents et qu'ils ont été invités en vue de la remise de médailles en tant que Maire et Adjoint au Maire Honoraire. Les 3 personnes (Mme DELECRAY Huguette, Mr COMPAGNON Maurice et Mme GOURDON Germaine) recevront chacun une médaille qui sera commandée par la Mairie ainsi qu'une plante.

Le conseil accepte également de financer toutes les charges afférentes à l'organisation des vœux à l'article 6232 Fêtes et Cérémonies.

BOULANGERIE

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que la convention avec Mr et Mme TAILLANDIER, boulangers, pour le dépôt de pain se termine le 31 Décembre prochain.

Suite à un contact pris avec les boulangers et sur demande de Mr le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré :

1°) accepte à l'unanimité de signer une nouvelle convention de mise à disposition du local précisant que le montant de la participation reste à 30 €uros mais que les charges d'électricité et d'eau seront payées par Mr et Mme TAILLANDIER. Il sera également précisé l'engagement de rachat du matériel.

2°) accepte à 10 votes « Pour » et 1 Abstention de racheter la chambre de pousse pour 1800 €uros H.T. en sachant que les crédits ne seront inscrits qu'au budget primitif 2015

3°) accepte à l'unanimité de revendre le matériel à Mr et Mme TAILLANDIER pour la somme de 4412 €uros + charges d'entretien pouvant intervenir sur le matériel d'ici l'achat et avec obligation d'avoir réglé l'intégralité de la somme précitée avant le 31 Aout 2015. Concernant le matériel qui sera revendu, un contact sera pris avec l'entreprise qui a installé le bruleur sur le four pour faire un essai de fonctionnement.

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE ANNEE 2015

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente de la façon suivante à compter du 01 Janvier 2015 :

	Pour les gens de la commune :	Pour les gens hors commune :
week-end	220	330
Week-end prolongé	380	480
journée en semaine	150	270
$\frac{1}{2}$ journée en semaine	100	100

Participation aux frais de chauffage : 0.17 €uro du KW

Acompte de 20 % à la réservation

Caution : 2 cautions devront être récupérées à la remise des clefs à compter du 01 Janvier 2015 soit : une de 300 €uros pour la salle et une de 200 €uros pour le ménage.

Concernant la deuxième caution, il est noté qu'il faudra que l'agent qui fait les inventaires soit très vigilant sur la propreté de la salle à l'inventaire de sortie.

Les avantages qui avaient été consentis pour les associations, les élus et les membres du personnel restent à l'identique à savoir :

Association : 1 manifestation par an + 1 autre manifestation à caractère non lucratif

Elus et Personnel communal : 1 séance gratuite sur la durée du mandat + une deuxième au tarif d'une $\frac{1}{2}$ journée en semaine.

RENOUVELLEMENT DISPONIBILITE Mme PENAULT Nathalie au 01 Mars 2015

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTÉ la demande de Mme PENAULT pour une nouvelle période de 3 ans de disponibilité pour convenances personnelles.

ISOLATION DES COMBLES 2015 ET TRAVAUX ECOLES 2016

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de prévoir les travaux d'isolation des combles à l'école et à la mairie pour un montant total de 2640 €uros TTC avec une subvention de 2160 €uros qui seront inscrits au budget 2015.

Concernant les travaux à faire également aux écoles, il est envisagé de monter un dossier en 2015 pour budget 2016 pour changement des portes à l'école et des fenêtres de classe et de cantine. Une subvention sera alors demandée au titre de la DETR et de la réserve parlementaire.

CLOTURE STADE TRAVAUX EN REGIE

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTÉ d'inscrire la somme de 2108.20 euros en travaux en régie pour la réalisation de la clôture qui sera installée autour du stade suite à l'arrachage de la haie.

PAUSE MERIDIENNE

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTÉ de modifier l'organisation de la pause méridienne à compter du 05 Janvier 2015 en mettant en place le même système qu'à Chavroches à savoir $\frac{1}{4}$ d'heure avant d'aller à la cantine et le reste du temps en sortant du repas.

QUESTIONS DIVERSES

- AVIS ENQUETE PUBLIQUE LOI SUR L'EAU - SAGE de l'Allier Aval : Mr le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu de la Préfecture du Puy de Dôme un arrêté d'ouverture d'enquête publique qui se déroulera du 19 Janvier au 27 février 2015. Des permanences auront lieu en mairie de VARENNES SUR ALLIER le lundi 19 Janvier de 15 à 17 Heures et le vendredi 13 février de 9h30 à 11h30 en sachant que les dossiers sont consultables sur toute la période de l'enquête et qu'un registre est à disposition pour noter les remarques éventuelles.

- POPULATION AU 01 JANVIER 2015 : Mr le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le chiffre de la population à prendre en compte à partir du 01 janvier 2015 soit 575 habitants.

La séance est levée à 22 H